

Le jeune Américain se ressent encore des terribles émotions qu'il éprouva à Paris, et le plus petit événement suffit pour le jeter dans des transes mortelles. Pendant l'épidémie de 1832 et 1834, il faillit mourir de peur et se réfugia à la campagne d'où il ne revint que long-temps après que le fléau eût disparu. L'insurrection de 1837 et 1839 réveilla ses terreurs et ses souvenirs de Paris : l'ombre de la commode se dressa menaçante devant lui, et il crut voir s'abattre sur sa tête la palette de son camarade parisien. Il se sauva encore à la campagne en maudissant les farouches rebelles du Canada qui voulaient faire de leur pays une autre France. La fièvre typhoïde de 1847 lui causa une frayeur épouvantable, comme il dit, et lui fit abandonner la ville. La révolution française de 1848 l'a tellement bouleversé, agité, épouventé, qu'aujourd'hui il prêche contre toute liberté, et s'empporte violemment et se répand en invectives contre les honnêtes gens qui veulent un honnête gouvernement. A ses yeux, ce sont de vrais *républicains rouges* qui veulent vivre de meurtre et de pillage !

VICTOR.

En plein cœur de la Sorbonne, le jour de la distribution des prix, un professeur de la faculté de droit racontait une anecdote du palais, un des mots du président Séguier qui ont produit le plus d'effet dans ces derniers temps.

L'incident eut lieu dans un procès en séparation de corps, plaidé devant la première chambre. L'avocat de la femme racontait les turpitudes du mari, et il le faisait avec toute la verve et tout le coloris que réclamait le besoin de la cause, lorsque tout d'un coup, après avoir abordé une série de griefs qui caractérisaient l'immoralité de la partie adverse, il s'interrompit en disant :

— Je ne puis aller plus loin ; ces choses-là ne peuvent se dire en public, et les mots me manquent pour gazer le sujet.

— Eh bien ! dit le président à l'avocat, devant les anciens parlements il était d'usage en pareilles affaires que l'avocat plaidât en latin. Les magistrats doivent tout entendre. Parlez-nous donc latin.

— Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Mis en demeure de s'expliquer dans l'idiôme du droit romain, l'avocat balbutia quelques mots d'un latin banal, et s'arrêta de nouveau en disant :

— Cela ne peut pas s'exprimer, même en langue latine.

— Soyez franc, répliqua le président, et dites-nous tout simplement que vous ne savez pas le latin.

Et comme l'avocat paraissait confus de l'apostrophe et cherchait des paroles pour défendre son érudition compromise, le président reprit :

— Vous êtes comme tous vos confrères. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui à la cour un seul avocat qui soit capable d'improviser une plaidoirie en latin, fût-ce même en latin de cuisine.

Nous avons vu signé par un de nos plus spirituels dessinateurs un croquis qui vaut à lui seul beaucoup de premiers-Paris des plus grands journaux.

On y voit, au milieu d'une fosse immense comme le Champ-de-Mars, notre cher pays de France ; autour de lui, sont des bêtes féroces à la gueule grande ouverte et prêtes à dévorer. Ces bêtes portent leur nom écrit sur leur corps ; d'une se nomme *communisme*, l'autre *proudhonisme*, celle-ci *fourriérisme*, celle-là *raspailisme*, etc.

Au-dessous du dessin on lit ces seuls mots :

*Daniel dans la fosse aux lions.*

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, POUR LE COMITÉ DE RÉDACTION,

Par FRÉCHETTE ET FRÈRE, Rue La Montagne, N° 13.